

Montréal, le 11 juin 2012

Bonjour à toutes et à tous,

C'est le temps, avant de partir en vacances, de faire le point sur les plaintes faites par la FPPE contre le règlement du maintien de l'équité salariale déposé par le Conseil du Trésor à la Commission de l'équité salariale. Étant nouvellement élue à la présidence de la FPPE, je serai dorénavant responsable de cet important dossier.

La Commission de l'équité salariale doit étudier plus de 7000 plaintes déposées par les organisations syndicales ou par des salariées ou salariés. Nous avons, dans un premier temps, reçu des avis de réception pour les plaintes que nous avons déposées. Par la suite, une représentante de la Commission de l'équité salariale a contacté toutes les organisations syndicales pour leur offrir un processus de conciliation. Nous l'avons accepté, tout comme l'ensemble des organisations syndicales concernées. Il devrait y avoir une rencontre d'information sur ce processus d'ici l'automne. Des représentantes et représentants de la Centrale et des fédérations concernées participeront à cette rencontre. Nous pourrons vous en dire plus sur la démarche par la suite.

Je vous rappelle que les vingt syndicats affiliés à la FPPE ont déposé chacun quinze plaintes concernant quinze corps d'emplois¹. Nos conseillères et conseillers syndicaux ont pris en charge ces plaintes et rencontrent des professionnelles et professionnels de chaque corps d'emplois pour développer les argumentaires en appui à ces plaintes.

Tous ces corps d'emplois sont à prédominance féminine sauf celui des conseillères et conseillers en orientation qui est considéré à prédominance masculine et celui de conseillères et conseillers pédagogiques, que le Conseil du Trésor considère sans prédominance malgré la présence de plus de 70 % de femmes. Par conséquent, nous demandons à la Commission de l'équité salariale de reconnaître que le corps d'emplois des conseillères et conseillers pédagogiques est à prédominance féminine. Comme le Conseil du Trésor nous a déposé un document évaluant que ce corps d'emplois devrait être rangé au niveau 23, une décision en notre faveur aurait pour conséquence d'augmenter leur salaire d'un peu plus de 5 % de façon rétroactive au 31 décembre 2010. Si le corps d'emploi demeurait sans prédominance, ce

¹ Psychologues, conseillères et conseillers d'orientation, conseillères et conseillers pédagogiques, orthophonistes, psychoéducatrices et psychoéducateurs, agentes et agents de réadaptation, bibliothécaires, nutritionnistes et conseillères et conseillers en alimentation, conseillères et conseillers en formation scolaire, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle, traductrices et traducteurs, conseillères et conseillers en communication, conseillères et conseillers en communication, agentes et agents de correction du langage, conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire.

changement se ferait sans doute éventuellement au moment des relativités salariales, mais sans rétroactivité. Nous demandons également que le corps d'emplois de conseillères et conseillers d'orientation soit considéré à prédominance féminine puisqu'il est composé depuis plusieurs années d'environ 80 % de femmes. Notre objectif, comme pour la plupart des autres corps d'emplois où le rangement est contesté, est de procéder à une nouvelle évaluation qui, nous l'espérons, permettrait de les classer dans des rangements plus élevés que ceux déterminés par le Conseil du Trésor.

Finalement, pour les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, nous avons réussi, par nos interventions après le 1^{er} affichage, à le faire passer d'un corps d'emploi à prédominance masculine à un corps d'emploi mixte et à obtenir une nouvelle évaluation qui devrait se faire à l'automne. Pour cette raison, il n'y a donc pas de plainte pour ce corps d'emplois.

Sans pouvoir évaluer la durée de la conciliation, il est clair que ce sera un long processus qui devrait démarrer au cours de l'automne prochain. Nous vous tiendrons informés des développements.

N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat si vous avez des questions.

Au plaisir,



Johanne Pomerleau,
Présidente